La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'Hôtel de Ville, au 26, rue de la Rivière le mardi 6 octobre à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 6 OCTOBRE 2026

Ouverture de la séance

1. **Adoption de l'ordre du jour**

 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. **Première période de questions**

3. **Approbation des procès-verbaux**

 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026

4. **Affaires des membres du conseil et tour de table**

 4.1 Tour de table des membres du conseil

 4.2 Campagne de financement 2026 – La Fondation au Diapason

5. **Règlements**

 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-26-35 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin d'autoriser la sous-classe d'usage C5-2 dans les zones CB-2 et CB-3

 5.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 699-26-35 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin d'autoriser la sous-classe d'usage C5-2 dans les zones CB-2 et CB-3

 5.3 Avis de motion du règlement numéro 699-26-36 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier la nomenclature de l'usage résidentiel mixte (R5) et d'y préciser que pour être considéré comme un usage mixte, l'espace commercial doit occuper l'entièreté du rez-de-chaussée dans la zone CA-1

 5.4 Adoption du Règlement numéro 698-26-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 698-11, tel qu'amendé, visant à intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur délimité par les zones actuelles du plan de zonage soit la zone ID-1, une partie de la zone RX-2 et une partie de la zone RA-5 (lot 5 602 650)

6. **Administration générale et finances**

 6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de septembre 2026

 6.2 Autorisation de signature du Premier Avenant – Bail locatif au 24 rue de la Rivière

 6.3 Modification du contrat pour les services professionnels en évaluation foncière – Équilibration du rôle triennal 2028-2029-2030

 6.4 Autorisation de paiement – Programme de subvention au loyer de l'OHBM 2023-2024

 6.5 Renouvellement de la convention d'exploitation des ensembles immobiliers visés par l'entente cadre Canada Québec sur l'habitation sociale

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'Hôtel de Ville, au 26, rue de la Rivière le mardi 6 octobre à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

6.6 Autorisation de paiement – Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) contribution 2026

6.7 Adoption du budget révisé au 31 août 2026

6.8 Dépôt des états comparatifs au 31 août 2026

7. <u>Aménagement et urbanisme</u>

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de septembre 2026

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 28 septembre 2026

7.3 PIIA – 1, rue Principale – Nouveau cabanon et modification au plan initial

7.4 PIIA – 9-21, rue Principale – Rénovation extérieure

7.5 PIIA – 163, rue Rivière – Ajout de fenêtre

7.6 PIIA – 147, rue Rivière – Nouvelles enseignes

7.7 PIIA - 106, rue Principale – Enseigne et auvent

8. <u>Loisirs et culture</u>

8.1 Autorisation de signature de l'addenda à l'entente intermunicipale pour fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford

8.2 Amendement de la résolution numéro 26-09-269 - Tarification aux non-résidents pour les activités à l'aréna de la Ville de Bedford

8.3 Demande de subvention – Association de Hockey Mineur du district de Bedford 2025-2026

8.4 Autorisation de contribution financière – Tournoi provincial Bantam M15 2026

8.5 Autorisation de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi

8.6 Octroi d'un contrat de gré à gré – Remplacement des serrures de portes du Centre communautaire Georges-Perron

8.7 Autorisation de contribution financière – La popote de la Région de Bedford

8.8 Autorisation de signature de l'entente de partenariat relativement à une contribution financière pour la bibliothèque Léon-Maurice-Côté

8.9 Acquisition de l'œuvre patrimoniale « L'Harmonie de Bedford »

9. <u>Service des travaux publics et services techniques</u>

9.1 Octroi d'un contrat – Entretien hivernal des routes 202 et 235 pour l'hiver 2026- 2027

9.2 Octroi d'un contrat – Déneigement des stationnements et transport de neige pour l'hiver 2026-2027

9.3 Autorisation de paiement pour le pavage final de la piste cyclable sur Victoria nord

9.4 Adoption des prévisions budgétaires 2027 – Zone-Éco (La RIGMRBM)

9.5 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2027 à 2029 – Zone-Éco (La RIGMRBM)

9.6 Autorisation de paiement du décompte No.4 pour la réfection des rues de Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2)

10. <u>Service incendie et sécurité publique</u>

10.1 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés - La Société Canadienne de la Croix- Rouge

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'Hôtel de Ville, au 26, rue de la Rivière le mardi 6 octobre à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

11. Ressources humaines

12. Dépôt de correspondance

12.1 Lettre de remerciements du Club FADOQ de Bedford & Région

12.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) tenue le 11 août 2026

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

14.1 Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'hôtel de ville, situé au 26, rue de la Rivière, à Bedford, le mardi 6 octobre 2026 à 19 h 00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Suzanne Plouffe
Pierre Le Blanc	Richard Fournier
Yvette Tétreault Lapointe	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^{e} Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

26-10-280 **Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

26-10-281 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec la ou les modifications suivantes :

- Ajout du sujet :

13.1 Adoption de la Politique relative à l'allocation et au prêt de téléphones cellulaires

ADOPTÉE

N.M. **Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi**.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 2 octobre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Huit (8) citoyens se prévalent de la première période de questions concernant les sujets suivants :

- Suivi de la pétition déposée lors de l'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement sur le PPU;
- Protection du Boisé dans la Prairie Victoria et emplacement proposé pour un CPE;
- Réflexion possible sur la suggestion de mettre moins de 400 unités dans le PPU;

- Sur quelle base des signatures de la pétition ont été rejetées;
- Vision dans 30-40 ans de chacun des membres du conseil de Bedford concernant les bénéfices de ce projet de développement pour nos enfants;
- Éviter de reproduire le même type de logements, puisqu'il y a beaucoup de logements vacants à Bedford et penser à des logements abordables;
- Demande de référendum pour laisser la population de Bedford décider s'ils veulent un projet et retour sur les propos du maire cités dans le journal quant à l'avis des citoyens;
- Est-ce que tous les sujets de l'ordre du jour dans la section 5 sont tous des modifications au règlement de zonage?
- Nombre d'habitants à Bedford en 1964 et le nombre de maisons comparativement au nombre d'habitants en ce moment versus le nombre de maisons;
- Vitesse et problème de circulation rue Dutch;
- Demande une étude de marché pour un développement et impact sur la pollution ainsi que les transports.

N.M. **La conseillère Mona Beaulac quitte son siège à 19h32**

26-10-282 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026.

ADOPTÉE

N.M. **La conseillère Mona Beaulac réintègre son siège à 19h33**

N.M. **Tour de table des membres du conseil**

26-10-283 **Campagne de financement 2026 – La Fondation au Diapason**

Considérant que La Fondation au Diapason lance officiellement sa campagne de financement 2026 par la vente de poinsettias;

Considérant qu'un poinsettia se vend 20 $;

Considérant que les profits de cette vente serviront à soutenir la mission du Diapason, soit d'offrir gratuitement des soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes en fin de vie et leurs proches, dans les communautés de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise la participation à la campagne de financement 2026 au montant de 500 $ pour la campagne de poinsettias de La Fondation Au Diapason.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-284 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-26-35 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin d'autoriser la sous-classe d'usage C5-2 dans les zones CB-2 et CB-3**

Le conseiller Richard Fournier donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 699-26-35 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin d'autoriser la sous-classe d'usage C5-2 dans les zones CB-2 et CB-3.

Je dépose et présente le projet de règlement numéro 699-26-35 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin d'autoriser la sous-classe d'usage C5-2 dans les zones CB-2 et CB-3.

26-10-285 **Adoption du premier projet de règlement numéro 699-26-35 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin d'autoriser la sous-classe d'usage C5-2 dans les zones CB-2 et CB-3**

Considérant l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2026 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 699-26-35 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin d'autoriser la sous-classe d'usage C5-2 dans les zones CB-2 et CB-3.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra prochainement, afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

26-10-286 **Avis de motion du règlement numéro 699-26-36 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier la nomenclature de l'usage résidentiel mixte (R5) et d'y préciser que pour être considéré comme un usage mixte, l'espace commercial doit occuper l'entièreté du rez-de-chaussée dans la zone CA-1**

La conseillère Suzanne Plouffe donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre

conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 699-26-36 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier la nomenclature de l'usage résidentiel mixte (R5) et d'y préciser que pour être considéré comme un usage mixte, l'espace commercial doit occuper l'entièreté du rez-de-chaussée dans la zone CA-1.

26-10-287 **Adoption du Règlement numéro 698-26-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 698-11, tel qu'amendé, visant à intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur délimité par les zones actuelles du plan de zonage soit la zone ID-1, une partie de la zone RX-2 et une partie de la zone RA-5 (lot 5 602 650)**

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement numéro 698-26-9 a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 août 2026 par le biais de la résolution 26-08-236;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 août à 19 heures au Centre communautaire Georges-Perron;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à la majorité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte, avec modifications, le Règlement numéro 698-26-9 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 698-11, tel qu'amendé, visant à intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur délimité par les zones actuelles du plan de zonage soit la zone ID-1, une partie de la zone RX-2 et une partie de la zone RA-5 (lot 5 602 650).

Sur demande du vote, les membres du conseil ont voté comme suit :

- Pour : 3 membres du conseil
- Contre : 3 membres du conseil

Le maire exerce son vote en faveur de la proposition.

La résolution est donc adoptée 4 voix contre 3 voix.

ADOPTÉE

26-10-288 **Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de septembre 2026**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 30 septembre 2026, au montant de 523 522,17 $ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 6 octobre 2026.
« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-289 **Autorisation de signature du Premier Avenant – Bail locatif au 24 rue de la Rivière**

Considérant que la Ville de Bedford a conclu un bail daté du 2 septembre 2025 avec la Caisse Desjardins de la Pommeraie pour la location du 24, rue de la Rivière, Bedford, Québec, J0J 1A0;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance dudit Avenant;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise monsieur Richard Joyal, directeur général et trésorier, à signer le Premier Avenant pour le bail locatif entre la Caisse Desjardins de la Pommeraie et la Ville de Bedford pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

26-10-290 **Modification du contrat pour les services professionnels en évaluation foncière – Équilibration du rôle triennal 2028-2029-2030**

Considérant que la Ville de Bedford a adopté la résolution 20-09-289 relativement à l'octroi d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière;

Considérant que la Ville de Bedford a adopté la résolution 23-11-335 afin d'exercer son option pour le prolongement du contrat de services professionnels en évaluation foncière pour les années 2025-2026-2027;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite confier au fournisseur de services professionnels en évaluation foncière la réalisation de l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour le triennal 2028-2029-2030, qui doit être déposé le 15 septembre 2027;

Considérant que la Ville souhaite que cette prestation soit réalisée au même prix que celui prévu pour le triennal 2025-2026-2027, avec l'indexation applicable;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise la modification du contrat de services professionnels en évaluation foncière à la firme LBP Évaluateurs agréés, afin d'ajouter la réalisation de l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour le triennal 2028-2029-2030 avant le 15 septembre 2027.

Que cette prestation soit réalisée au même prix que celui prévu pour le triennal 2025-2026-2027, avec l'indexation applicable, soit un montant de 26 279 $, plus les taxes applicables.

Que les sommes requises pour cette prestation soient prévues aux prévisions budgétaires des exercices financiers concernés.

Que la direction générale soit autorisée et mandatée afin de donner suite à la présente résolution et de procéder à la modification du contrat en conséquence.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-291 **Autorisation de paiement – Programme de subvention au loyer de l'OHBM 2023-2024**

Considérant que l'Office d'habitation Brome-Missisquoi (OHBM) a transmis à la Ville de Bedford, le 17 septembre 2026, le solde des contributions impayées de la Ville dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) pour les années 2023 et 2024;

Considérant que la Ville de Bedford doit acquitter les contributions municipales dues pour ces années;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement à l'OHBM de 3 747,98 $ pour sa contribution au programme de subvention au loyer (PSL) en 2023.

Que ce conseil autorise le paiement à l'OHBM de 3 747,98 $ pour sa contribution au programme de subvention au loyer (PSL) en 2024.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-292 **Renouvellement de la convention d'exploitation des ensembles immobiliers visés par l'entente cadre Canada Québec sur l'habitation sociale**

Considérant que la Ville de Bedford participe à l'exploitation des ensembles immobiliers suivants : EI 1112 – 100 à 440 rue Habitat à Bedford, Québec;

Considérant que la Société d'habitation du Québec, Ville de Bedford et l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi doivent renouveler la convention d'exploitation applicable à ces ensembles;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du projet de convention et de ses modalités, y compris celles relatives à la contribution municipale et à son renouvellement;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le renouvellement de la convention d'exploitation à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, Ville de Bedford et l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour les ensembles immobiliers identifiés ci-dessus ou en annexe, selon les modalités de la convention soumise au conseil.

Que ce conseil confirme la contribution financière de la municipalité correspondant à 10 % du déficit d'exploitation de chaque ensemble immobilier visé, selon les modalités prévues à la convention.

Que ce conseil autorise Richard Joyal, directeur général et trésorier, à signer au nom de la municipalité, la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Que le conseil prend acte des modalités de durée et de renouvellement stipulées dans la convention.

ADOPTÉE

26-10-293 **Autorisation de paiement – Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) contribution 2026**

Considérant que l'Office d'habitation Brome-Missisquoi (OHBM) a transmis à la Ville de Bedford, le 17 septembre 2026, le solde de la contribution à payer de la Ville dans le cadre du programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) pour l'année 2026;

Considérant que la Ville de Bedford doit acquitter les contributions municipales dues pour l'année en cours;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement à l'OHBM de 6 000 $ pour sa contribution au programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) pour l'année 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-294 **Adoption du budget révisé au 31 août 2026**

Considérant que le conseil a pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2026 soumis par le directeur général;

Considérant que le conseil a pris connaissance de ladite liste;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

D'adopter tel que déposé, l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2026 ainsi que la liste des amendements budgétaires correspondants, laquelle liste fait partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil autorise le trésorier ou le trésorier adjoint à effectuer lesdits amendements budgétaires.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M. **Dépôt des états comparatifs au 31 août 2026**

N.M. **Dépôt du registre des permis du mois de septembre 2026**

N.M. **Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 28 septembre 2026**

26-10-295 **PIIA – 1, rue Principale – Nouveau cabanon et modification au plan initial**

Considérant la demande soumise afin d'approuver une modification du plan initial approuvé par le Conseil afin d'ajouter une descente d'escalier et modifier l'emplacement de l'escalier menant au 2e étage;

Considérant que la demande vise également la construction de remises communes;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-10-296 **PIIA - 9-21, rue Principale – Rénovation extérieure**

Considérant la demande afin d'autoriser des modifications extérieures sur l'immeuble du 9-21, rue Principale;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans de Mélanie Favreau, architecte, de son dossier 11-336 datés du 22 avril 2026;

Considérant que cela améliorera grandement l'apparence du bâtiment;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-10-297 **PIIA - 163, rue Rivière – Ajout de fenêtre**

Considérant la demande afin d'autoriser l'ajout d'une fenêtre sur le côté gauche de la résidence;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-10-298 **PIIA - 147, rue de la Rivière – Nouvelles enseignes**

Considérant la demande afin d'autoriser l'ajout de nouvelles enseignes;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans de Posimage, dossier NS – 2026 - 502 - 02;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-10-299 **PIIA - 106, rue Principale – Enseigne et auvent**

Considérant la demande afin d'autoriser l'ajout d'une nouvelle enseigne de bois massif;

Considérant que la demande vise également l'ajout d'un auvent de couleurs rayé blanc et rouge;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans déposés au dossier;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-10-300 **Autorisation de signature de l'addenda à l'entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford**

Considérant que la Ville de Bedford et les municipalités avoisinantes ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford en 2016;

Considérant que la municipalité de Henryville souhaite renouveler ladite entente pour un an soit du 1er janvier au 31 décembre 2027;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un addenda pour apporter une modification à cet effet;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance dudit addenda;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessous fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise la signature de l'addenda à l'entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford entre la municipalité de Henryville et la Ville de Bedford par monsieur le directeur général, Richard Joyal, et monsieur le maire, Claude Dubois, pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

26-10-301 **Amendement de la résolution numéro 26-09-269 - Tarification aux non-résidents pour les activités à l'aréna de la Ville de Bedford**

Considérant la résolution numéro 26-09-269 concernant la tarification aux non-résidents pour les activités à l'aréna de la Ville de Bedford;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal amende la résolution numéro 26-09-269 de façon suivante :

« Que la Ville de Bedford facture, pour la saison 2026-2027, un montant de 250$ pour chaque participant au hockey mineur ou au patinage artistique, qui ne réside pas sur le territoire de la Ville de Bedford ou d'une ville/municipalité partie à l'entente intermunicipale ».

Que le reste de la résolution demeure inchangé.

ADOPTÉE

26-10-302 **Demande de subvention – Association de Hockey Mineur du district de Bedford 2025-2026**

Considérant que l'Association de Hockey Mineur du district de Bedford a transmis le nombre de joueurs qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford, et ce, pour la saison 2025-2026;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 4 200 $ à la l'Association de Hockey Mineur du district de Bedford, représentant un montant de 100$ par joueur demeurant à la Ville de Bedford pour un total de 42 joueurs.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-10-303 **Autorisation de contribution financière – Tournoi provincial Bantam M15 2026**

Considérant que le tournoi de hockey provincial M15 se tiendra du 25 novembre au 6 décembre 2026;

Considérant que plus d'une trentaine d'équipes d'à travers le Québec sont attendues;

Considérant que l'organisation désire s'assurer de la sécurité et d'un bon déroulement du tournoi;

Considérant qu'une demande de contribution financière de 2 800 $ a été déposée afin de couvrir les frais de l'équipe des premiers soins ainsi que les frais d'utilisation pour l'usage de chronométrage du tournoi;

Considérant que les profits de ce tournoi seront remis à l'organisation du Hockey mineur de Bedford-Farnham.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal autorise une contribution financière à des fins de commandite d'un montant de 2 800 $ afin de couvrir les frais de l'équipe des premiers soins ainsi que les frais d'utilisation pour l'usage de chronométrage du tournoi.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-304 **Autorisation de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi**

Considérant la demande soumise par le Club motoneige Baie-Missisquoi afin d'obtenir un droit de passage sur certaines routes du territoire de la Ville et se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige;

Considérant que le Club motoneige Baie-Missisquoi désire également obtenir un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford;

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a préalablement obtenu de la part du ministère des Transports, l'autorisation de passage pour les traverses des routes numérotées, et que ladite autorisation est renouvelée chaque année;

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a également obtenu de la part des propriétaires des terrains, l'autorisation de passage pour la saison 2026-2027;

Considérant que le Club détient une assurance responsabilité pour tout incident pouvant intervenir sur le territoire de la Ville;

Proposé par la conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie Missisquoi un droit de passage sur les routes du territoire de la Ville se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige.

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie-Missisquoi un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

26-10-305 **Octroi d'un contrat de gré à gré – Remplacement des serrures de portes du Centre communautaire Georges-Perron**

Considérant que les portes du Centre communautaire Georges-Perron présentent des signes de désuétude et nécessitent une mise à niveau afin d'assurer leur étanchéité, leur fonctionnalité et leur efficacité énergétique;

Considérant que le remplacement des serrures de portes et des clés s'inscrit dans une démarche de maintien et d'amélioration du bâtiment;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à Vitrerie Cowansville pour le remplacement des serrures, des clés et de matériel de quincaillerie des portes du Centre communautaire Georges-Perron, ainsi que le paiement des factures au montant total de 32 923,33 $, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-306 **Autorisation de contribution financière – La popote de la Région de Bedford**

Considérant que La popote de la région de Bedford sollicite la Ville de Bedford pour une contribution financière;

Considérant que l'organisme a livré dans la région de Bedford 12 898 repas en 2025;

Considérant que la Ville de Bedford désire encourager l'organisme à poursuivre sa mission auprès de sa clientèle;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accepte de verser la somme de 1 500 $ à La popote de la Région de Bedford pour leur permettre d'offrir des repas nutritifs à un prix raisonnable pour les résidents de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-307 **Autorisation de signature de l'entente de partenariat relativement à une contribution financière pour la bibliothèque Léon-Maurice-Côté**

Considérant que la Caisse Desjardins de la Pommeraie souhaite collaborer à la réalisation d'un partenariat au bénéfice de leurs membres et clients ainsi que la bibliothèque Léon-Maurice-Côté;

Considérant que l'entente prévoit que les montants versés par la Caisse Desjardins devront être utilisés pour le renouvellement et l'enrichissement des collections de livres à la bibliothèque;

Considérant que la Caisse Desjardins s'engage à verser une contribution financièrement de 2 500 $ par année pour les années 2026 à 2029 inclusivement, pour un total de 10 000 $;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite entente;

Proposé par la conseillère Yvette Trétreault Lapointe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessous fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise la signature de l'entente de partenariat relativement à une contribution financière pour la bibliothèque Léon-Maurice-Côté avec la Caisse Desjardins de la Pommeraie et la Ville, par monsieur le directeur général, Richard Joyal, pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

26-10-308 **Acquisition de l'œuvre patrimoniale « L'Harmonie de Bedford »**

Considérant que la Ville de Bedford souhaite procéder à l'acquisition de l'œuvre patrimoniale intitulée « L'Harmonie de Bedford », réalisée par Atelier Trema, afin de contribuer à la mise en valeur et à la préservation du patrimoine local;

Considérant que l'acquisition de cette œuvre s'inscrit dans la volonté de la Ville de valoriser son patrimoine, son histoire et la création artistique locale;

Considérant que cette acquisition a été prévue au budget de la Ville de Bedford et que les crédits nécessaires sont disponibles;

Considérant que le coût de cette acquisition s'élève à 25 000 $, plus les taxes applicables;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise l'acquisition de l'œuvre patrimoniale « L'Harmonie de Bedford » auprès d'Atelier Trema, au montant de 25 000 $, plus les taxes applicables.

Que ce conseil autorise le paiement de cette dépense à Atelier Trema, ainsi que toute démarche administrative nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-309 **Octroi d'un contrat – Entretien hivernal des routes 202 et 235 pour l'hiver 2026- 2027**

Considérant que la Ville doit s'assurer du déneigement et déglaçage des routes 202 et 235 à l'intérieur de son territoire;

Considérant que le contrat d'entretien hivernal comprend le grattage et épandage de sel, à partir du 120 rue Cyr jusqu'au 127 rue Dutch pour la route 235, et à partir du 797 rue Principale jusqu'au 226 rue Rivière sur la route 202, le tout représentant 5 km pour les deux routes numérotées;

Considérant que des deux (2) entreprises ont été invités à déposer une offre de service pour les travaux et que deux (2) soumissions ont été reçues;

Considérant la soumission la plus basse est celle de E.B.I. Excavation Bedford inc. au montant de 35 500 $, plus les taxes applicables;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie un contrat d'entretien hivernal des routes 202 et 235 à E.B.I Excavation Bedford inc., pour un montant de 35 500 $ plus les taxes applicables, et ce, pour l'hiver 2026-2027.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-310 **Octroi d'un contrat – Déneigement des stationnements et transport de neige pour l'hiver 2026-2027**

Considérant que la Ville doit assurer le déneigement des différents stationnements municipaux sur son territoire, soit :

- le stationnement de la Place Publique du Dr. Adrien-Tougas;
- le stationnement à l'intersection de la rue Principale et des Pins (face au restaurant Barry);
- le stationnement des marchands;
- le stationnement de la Place de l'Estrie;
- le Centre communautaire Georges-Perron;
- l'aréna;
- Hôtel de ville rue Rivière;
- nouvelle caserne incendie rue Cyr.

Considérant que la ville a approchée deux compagnies de la région ayant la capacité de déneiger tous les endroits demandés;

Considérant que des ententes ont été conclues de gré à gré auprès d'entreprises pour le déneigement des stationnements et du transport de la neige;

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accepte l'offre de service à un taux horaire de 191 $ de l'heure plus les taxes applicables, à la compagnie JA Beaudoin Construction Ltée, pour les stationnements des marchands, du centre communautaire et de la caserne du service incendie.

Que ce conseil accepte l'offre de service à un taux horaire de 180 $ de l'heure plus les taxes applicables, à la compagnie Déneigement Bourdeau, pour les autres stationnements, avec une clause mentionnant qu'il y aura une surcharge de carburant si l'essence dépasse le prix de 3,00 $ le litre.

Que ce conseil accepte l'offre de service de la compagnie Déneigement Bourdeau à un taux unitaire de 120 $ par visite, par passerelle, plus les taxes applicables, pour le déneigement manuel des passerelles et de garantir un minimum de dix (10) visites par passerelle.

Que ce conseil ait pris entente de gré à gré auprès de Transport Marc Chevalier, J.A. Beaudoin, Frédéric Robert, Brian Bourdeau et ce, pour le transport de la neige pour l'hiver 2026-2027 au tarif horaire recommandé par l'association de camionnage du Québec.

Que les sommes applicables pour l'exercice financier 2027 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de 2027.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-311 **Autorisation de paiement pour le pavage final de la piste cyclable sur Victoria nord**

Considérant la nécessité de procéder au pavage final de la bande multifonctionnelle sur la rue Victoria Nord entre l'avenue du Château d'Eau et la rue Bernier;

Considérant l'offre de services reçue de Pavage Racine et Genest Inc.;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie le contrat de gré à gré à Pavage Racine et Genest inc. pour le pavage final de la bande multifonctionnelle sur la rue Victoria Nord entre l'avenue du Château d'Eau et la rue Bernier et autorise le paiement pour un montant de 22 844,10$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-312 **Adoption des prévisions budgétaires 2027 – Zone-Éco (La RIGMRBM)**

Considérant les prévisions budgétaires pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027 déposées par Zone-Éco;

Considérant que la Ville de Bedford doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de Zone-Éco;

Considérant que ce budget prévoit des revenus totalisant 8 009 978 $, des dépenses de fonctionnement et autres activités totalisant 4 738 930 $, des affectations totalisantes 705 000 $, et le financement des investissements prévus de 4 295 000 $ par l'excédent de l'exercice, d'un montant de 2 566 048 $ et par un transfert à partir du surplus non affecté, d'un montant de 1 728 952 $;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

D'approuver, tel que présenté par Zone-Éco, le budget 2027 de Zone-Éco, tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE

26-10-313 **Adoption du plan triennal d'immobilisation 2027 à 2029 – Zone-Éco (La RIGMRBM)**

Considérant le plan triennal d'immobilisation pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029 déposé par Zone-Éco;

Considérant que ce plan triennal prévoit des immobilisations aux montants de 4 295 000 $ en 2027, de 2 625 000 $ en 2028 et de 4 090 000 $ en 2029;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

D'approuver, tel que présenté par Zone-Éco, le plan triennal d'immobilisation pour les années 2027 à 2029 de Zone-Éco, tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE

26-10-314 **Autorisation de paiement du décompte No.4 pour la réfection des rues de Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2)**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Bertrand Ostiguy Inc. » pour les travaux de réfection des rues de Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2) en 2026, et ce, en vertu de la résolution 26-05-160 et pour un montant de 2 598 435,00 $ (incluant les taxes);

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 25 juin 2026, et ce en vertu de la résolution 26-07-225 et pour un montant de 125 444,74 $ (incluant les taxes);

Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 15 juillet 2026, et ce en vertu de la résolution 26-08-248 et pour un montant de 354 288,82 $ (incluant les taxes);

Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 27 août 2026 et ce en vertu de la résolution 26-09-276 et pour un montant de 904 185,79 $ (incluant les taxes);

Considérant la vérification du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 28 septembre 2026 et la recommandation de paiement faite par la firme « Avizo Expert Conseils Inc. » (surveillant de chantier) pour un montant de 695 425,99$ (incluant les taxes);

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.4 au montant de 695 425,99$ (incluant les taxes) à « Bertrand Ostiguy Inc. ».

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-10-315 **Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés - La Société Canadienne de la Croix- Rouge**

Considérant que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27);

Considérant que les villes doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Considérant que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Considérant que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

Considérant que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

Considérant que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

Considérant que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

Considérant que l'entente existante avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge vient à échéance et que les deux parties désirent renouveler ladite entente, et ce, pour une durée de trois ans;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente de services aux sinistrés pour une durée de trois ans.

Que ce conseil autorise le paiement d'une somme de 598,92 $ représentant les frais de contribution annuelle par les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M. **Lettre de remerciements du Club FADOQ de Bedford & Région**

N.M. **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) tenue le 11 août 2026**

26-10-316 **Adoption de la Politique relative à l'allocation et au prêt de téléphones cellulaires**

Considérant que la Ville souhaite établir les règles applicables à l'utilisation des téléphones cellulaires dans le cadre des fonctions professionnelles exercés par certains employés de la Ville;

Considérant que les membres du conseil ont reçu au préalable une copie de ladite Politique interne relative à l'allocation et au prêt de téléphones cellulaires;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
D'adopter la Politique relative à l'allocation et au prêt de téléphones cellulaires.

ADOPTÉE

N.M. **Une deuxième période de questions a été tenue telle que requise par la loi**.

Dix (10) citoyens se prévalent de la deuxième période de questions concernant les sujets suivants :

- Le nombre d'interventions du service incendie dans le dernier mois, combien sont dans le quartier des Bâtisseurs;
- Concernant la liste des permis de septembre 2026, est-ce que c'est pour de la construction ou de la rénovation;
- Commentaire sur le fait que les travaux d'infrastructures sont hautement subventionnés et que les promoteurs sont là pour faire de l'argent et non pour considérer des logements abordables;
- Concours de recherche du plus gros arbre à Bedford;
- Registre des arbres coupés sur la rue Dutch pour les travaux;
- Considération de l'opinion de la population au complet pour le PPU de la Prairie Victoria;
- Réflexion par rapport à l'acceptabilité sociale du projet de PPU;
- Manque d'écoute du conseil et DG relativement au projet de PPU;
- Mécontentement sur la décision des élus par rapport au PPU et félicitations aux membres du conseil qui ont voté contre le règlement;

26-10-317 **Levée de la séance**

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée à 20h19.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

Me Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière